



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services judiciaires Cour d'appel de PARIS

Tribunal judiciaire d'Evry

Evry-Courcouronnes,
le 22 janvier 2021

Affaire suivie par : Marie MEYNIEU
Directrice des services de greffe judiciaires
Accès au droit
Tél. 01 60 76 78 90 / marie.meynieu@justice.fr

Objet : Éléments de communication – services d'accueil unique du justiciable en Essonne

Le Service d'accueil unique du justiciable (SAUJ)

La loi du 16 novembre 2016 relative à la modernisation de la justice a instauré dans les juridictions le Service d'accueil Unique du Justiciable (SAUJ).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le SAUJ est un accueil physique et numérique qui permet à chaque justiciable :

- d'être accueilli dans une juridiction à proximité,
- d'obtenir des renseignements sur toutes les procédures en général,
- d'obtenir des renseignements sur son affaire.

Dans le département de l'Essonne cinq SAUJ sont à votre écoute au *tribunal judiciaire d'Evry et dans les tribunaux de proximité d'Etampes, Palaiseau, Juvisy-sur-Orge et Longjumeau*. **Les SAUJ restent ouverts actuellement** mais l'accueil est soumis à la prise de rendez-vous (**de préférence par courriel**) :

- Tribunal judiciaire d'Evry : tj1-evry@justice.fr ou 01 60 76 78 00
- Tribunal de proximité d'Etampes : tprx-etampes@justice.fr ou 01 64 94 61 45
- Tribunal de proximité de Palaiseau : tprx-palaiseau@justice.fr ou 01 60 14 00 80
- Tribunal de proximité de Juvisy-sur-Orge : tprx-juvisy-sur-orge@justice.fr ou 01 69 12 18 30
- Tribunal de proximité de Longjumeau : tprx-longjumeau@justice.fr ou 01 69 10 26 50

Grâce au site www.justice.fr, portail informatif du justiciable, les usagers ont aussi la possibilité d'accéder à une information fiable et gratuite et sont orientés dans leurs démarches pour toute procédure pénale et civile. Ils ont accès aux formulaires CERFA, à la liste des pièces justificatives et à tous les liens utiles. Enfin, grâce à des simulateurs, l'utilisateur peut déterminer notamment sa capacité à obtenir l'aide juridictionnelle en fonction de ses ressources.

N'hésitez pas à solliciter le SAUJ le plus proche de votre domicile !